

Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

Démographie

Densité de population en 2020: (Nombre d'habitants au RP 2020/ Superficie en km²)

Taux d'accroissement annuel de la population entre 2014 et 2020: ((Nombre d'habitants au RP 2020/Nombre d'habitants au RP 2014)^(1/6)-1)*100

Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2018: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2018/ Population totale en 2018)*100

Part de la population vivant dans une commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale en 2020: (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2020/ Population totale en 2020)*100

Part des 20-64 ans en 2020: (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2020/Population totale au RP 2020)*100

Part des 65 ans ou plus en 2020: (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2020/Population totale au RP 2020)*100

Part des 75 ans ou plus en 2020: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2020/Population totale au RP 2020)*100

Indice de vieillissement en 2020: (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2020/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2020)*100

Part des ménages selon le type de ménages en 2020: (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2020/Nombre de ménages au RP 2020)*100

Part des 25-59 ans en 2020: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2020/Population totale au RP 2020)*100

Part des 25-59 ans vivant seuls en 2020: (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2020/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2020)*100

Part de familles monoparentales en 2020: (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2020/ Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2020)*100

Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2020: (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2020/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2020)*100

Emploi, chômage et revenu

Population active de 15 ans et plus en 2020: (Nombre d'actifs de 15 ans et plus (occupés et chômeurs) au RP 2020/Population totale au RP 2020)*100

Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2020: Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2020/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2020) par groupes d'âges décennaux et par sexe*100

Part d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi précaire en 2020 (Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2020/Nombre d'actifs de 15 ans et plus ayant un emploi salarié au RP 2020)*100

Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2020: (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2020/Population active ayant un emploi au RP 2020)*100

Part de cadres dans la population active en 2020: (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2020/Population active ayant un emploi au RP 2020)*100

Part d'ouvriers dans la population active en 2020: (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2020/Population active ayant un emploi au RP 2020)*100

Part d'employés dans la population active en 2020: (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2020/Population active ayant un emploi au RP 2020)*100

Part des foyers fiscaux imposés en 2021: (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2021/Nombre total de foyers fiscaux en 2021)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2022 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2022 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux de chômage localisé au 4^e trimestre 2022: (Nombre de chômeurs moyen au 4^e trimestre 2022/Population active)*100

Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2022): (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022)*100

Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2022): (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022)*100

Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2022): (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2022)*100

Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2022): (Nombre de hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022)*100

Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2022): (Nombre de hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2022)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2022): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022)*100

Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2022): (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2022)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2022): (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2022)*100

Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2022): (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2022/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2022)*100

Enseignement, scolarité

Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2022-2023): (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)*100

Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2022-2023): (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2022-2023): (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2022-2023): (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2022-2023): (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2022-2023): (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans Scolarité)*100

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2022): Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + + (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))*100

Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2022) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2022) (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) * 100:

Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2021-2022): (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2021-2022): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2021-2022): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2021-2022): (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)*100

Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2020: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2020/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2020)*100

Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2020: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2020/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2020)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2020: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2020/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2020)*100

Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2020: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'au moins un bac+2 au RP 2020/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2020)*100

Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2019: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2019/Nombre de jeunes de 18 à 25 ans au RP 2019)*100

Personnes en situation de handicap

Adultes en situation de handicap

Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2021: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2021: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2021: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2021: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2020)*100

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2021/ Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2021: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2021/ Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*1000

Enfance et jeunesse en situation de handicap

Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2021 : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)*1000

Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2022/ Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2020)*1000

Scolarité des enfants en situation de handicap

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2022-2023): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100

Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2022-2023): ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2nd degré (public + privé))*100

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2022-2023): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1^{er} degré (public + privé)/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé))*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1^{er} degré (public + privé)/Nombre

total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} degré (public + privé)*100))

Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2022-2023): ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2nd degré (public + privé)/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2nd degré (public + privé)/ Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2nd degré (public + privé)*100))

Personnes âgées

Part des 75 ans et plus vivant seules en 2020: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules au RP 2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2020)*100

Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2020: (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2020)*100

Indice de grand vieillissement en 2020: (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2020/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2020)*100

Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus en 2020: (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2020/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2020)*100

Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2021 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD): (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2021 : (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2021 : (Nombre

de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2021: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2022)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2021: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2022)*1000

Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2020: (Nombre de bénéficiaires de l'Apa en établissement au 31.12.2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2022)*1000

Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1 000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2022/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2020)*1000

Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2022: ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide ménagère à domicile au 31.12.2022/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2020)*1000

Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2020: (Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2020)

Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2020: (Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2020)

Taux d'allocataires au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2022/Nombre de ménages au RP 2020)*100

Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2022: (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2022/Nombre d'habitants au RP 2020)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2022/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2020)*100

Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2022/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2020)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2022 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2022 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues): (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)*100

Taux d'allocataires de l'ASS pour 1 000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2022/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2020)*100

Taux d'allocataires de l'ASI pour 1 000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2020: (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2020/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2020)*1000

Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2022): (Nombre de logements sociaux au 01.01.2022/Nombre de résidences principales au RP 2020)*100

Taux d'allocataires de l'APL pour 1 000 ménages au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2022/Nombre de ménages au RP 2020)*1000

Taux d'allocataires de l'ALS pour 1 000 ménages au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2022/Nombre de ménages au RP 2020)*1000

Taux d'allocataires de l'ALF pour 1 000 ménages au 31 décembre 2022: (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2022/Nombre de ménages au RP 2020)*1000

Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APS, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2022 : (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2022/Nombre de ménages au RP 2020)*1000

Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2022 : (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2022/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2020)*1000

Densité de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2022 : (Nombre de dossiers de surendettement en 2022/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2022)*100000

Densité de dossiers primo-dépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2022 : (Nombre de dossiers primo-dépôts en 2022/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2022)*100000

Densité de dossiers en redépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2022 : (Nombre de dossiers en redépôts en 2022/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2022)*100000

Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers en 2022 : (Nombre de rétablissements personnels en 2022/Nombre de dossiers en 2022)*100

Part de ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2022 : (Nombre de ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2022/Nombre de ménages en 2022)*100

Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2022 : (Nombre de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2022/Nombre de ménages en 2022)*100

Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2021 : (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)*1000

Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) pour 100 consommateurs en 2021 : (Nombre de consommateurs bénéficiaires de la C2S en 2021/Nombre de consommateurs en 2019-2021)*100

Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) gratuite pour 100 consommateurs en 2021 : (Nombre de consommateurs bénéficiaires de la C2S gratuite en 2021/Nombre de consommateurs en 2019-2021)*100

Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2021 : (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)*1000

Taux de mesures d'aide sociale à l'enfance (mesures de placements et actions éducatives) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2021 : (Nombre de mesures d'ASE au 31.12.2021/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*100

Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'Ase) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2021 : (Nombre de mesures de placement au 31.12.2021/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*100

Taux d'actions éducatives parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2021 : (Nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) au 31.12.2021/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2022)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2021 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2021/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2021)*100

Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des mesures ASE au 31 décembre 2021 : (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2021/Nombre total de mesures ASE au 31.12.2021)*100

Taux de mesures judiciaires parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2021 : (Nombre de mesures judiciaires au 31.12.2021/Nombre d'enfants confiés à l'ASE au 31.12.2021)*100

Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2021 : (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2021/Nombre de mesures de placements au 31.12.2021)*100

Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2022 : (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2022/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2020)*1000

index des sigles

AAH	Allocation adulte handicapé	CMUC	Couverture maladie universelle complémentaire	MAS	Maison d'accueil spécialisée
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne	CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés	MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ACS	Aide au paiement d'une complémentaire santé	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	MECS	Maison d'enfants à caractère social
ADA	Allocation demandeur d'asile	CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles	MSA	Mutualité sociale agricole
AED	Actions éducatives à domicile	CPH	Centre provisoire d'hébergement	ORS	Observatoire régional de la santé
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	CS8	Certificat de santé du 8 ^e jour	OSC	Observation sociale du Centre-Val de Loire
AEMO	Actions éducatives en milieu ouvert	CSS	Complémentaire santé solidaire	PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
ALF	Allocation de logement à caractère familial	DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
ALS	Allocation de logement à caractère social	DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois	PCH	Prestation de compensation du handicap
AME	Aide médicale d'État	DGI	Direction générale des impôts	PPA	Prime pour l'activité
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires	DIRPJJ	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse	PSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
APA	Aide personnalisée à l'autonomie	DNB	Diplôme national du brevet	PUMA	Protection universelle maladie
API	Allocation parent isolé	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
APL	Aide personnalisée au logement	DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques	RHVS	Résidence hôtelière à vocation sociale
ARS	Agence régionale de santé	DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	RMI	Revenu minimum d'insertion
ASE	Aide sociale à l'enfance	EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes	RP	Recensement de la population
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité	EPLS	Enquête sur le parc locatif social	RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées	ESAT	Entreprise de service d'aide par le travail	RSA	Revenu de solidarité active
ASS	Allocation spécifique de solidarité	ESLD	Établissements de soins de longue durée	RSI	Régime social des indépendants
ASV	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse	FAM	Foyer d'accueil médicalisé	SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
ATA	Allocation temporaire d'attente	FINESS	Fichier national des établissements sanitaires et sociaux	SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
BIT	Bureau international du travail	FJT	Foyer de jeunes travailleurs	SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile	FTM	Foyer de travailleurs migrants	STATISS	Statistiques et indicateurs de la santé et du social
CAF	Caisse d'allocations familiales	IEM	Institut d'éducation motrice	STS	Section de technicien supérieur
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	IME	Institut médico-éducatif	UEMA	Unité d'enseignement en maternelle
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique	ZRR	Zone de revitalisation rurale
CEJ	Contrat d'engagement jeune	JSMJ	Jeune sous main de justice		
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile				
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale				
CMU	Couverture maladie universelle				